

Si e-mail, copier/coller les textes surlignés en jaune

Destinataire : [service.urbanisme@wanze.be](mailto:service.urbanisme@wanze.be)

Objet du mail : Réclamations suite à l'enquête publique Carmeuse (suppression des chemins 9, 12, 16, 47 et sentier 47)

Corps de l'e-mail :

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Le projet de suppression des chemins 9, 12, 16, 47 et sentier 47 ainsi que le projet de piste cyclable ne me paraît pas pertinent.

L'accès aux chemins de terre et terrain propice à la pratique de loisirs doux en nature doit rester une priorité et je m'oppose à la suppression pure et simple de ces chemins publics (ch 9, ch 16, ch12, ch 47 & sentier 47). Je plaide pour un déplacement de ces chemins pendant l'exploitation de la carrière. Cette approche permettra, après exploitation, la réhabilitation des chemins ou sentiers et garantira la conservation d'un maillage rural de mobilité douce. Je m'oppose également au bétonnage des chemins ruraux. Les sentiers doivent être remplacés par des sentiers, pas par du béton !

Des aménagements de type voie 'cyclo/piéton' comme proposé dans la compensation Carmeuse ne semblent pas tenir compte de la sécurité des usagers et doivent faire l'objet d'une vraie étude d'utilité incluant **tous** les autres utilisateurs (promeneurs, vététistes, traileurs).

Voici mes propositions alternatives, arguments et suggestions :

-L'objet principal de la demande 2020 de Carmeuse est de remplir l'espace vide entre les deux talus existants sur l'assise du ch 9 ; ce qui justifie la suppression du chemin 9. Nous demandons plutôt un déplacement (autour des talus existant amont ou aval) et que le ch 9 'déplacé' soit relié au ch 16 et ch 12, maintenu en voie de terre et dans un environnement plus bucolique qu'une voie rectiligne parallèle à la E42/rue Famelette.

-Les chemins 12 et ch 16 dans leur tracé actuel ne doivent pas être supprimés mais maintenus (et rouverts pour le ch 12 à travers champs) pour maintenir un maillage (entre rue de Fumal et rue de Wanzoul - le nouveau chemin i17). Il faudra obtenir le déplacement des chemins publics en fonction de l'accord des permis d'exploitation ET la réhabilitation de ces chemins après exploitation (pour éviter une large 'zone morte')

-Suppression ch 47 - c'est la politique du fait accompli puisque la carrière a déjà mangé ce chemin et qu'il n'est plus utile à aucun maillage de mobilité. On ne peut donc qu'acter sa disparition de l'Atlas et s'interroger sur une possible infraction.

-La suppression d'un morceau du sentier 47 n'est pas acceptable. Carmeuse y pose un remblai puis demande la suppression du sentier en dessous. Ce sentier 47 se prolonge encore dans le Bois Hama et rejoint le sentier 48 (tous les deux à l'Atlas, public, chemins existant à IGN 1989) le déplacement du morceau de sentier 47 avant le remblai actuel permettrait de rouvrir une communication jusqu'en bas de la rue Famelette. Améliorant le

maillage et la sécurité promeneurs/VTT en les écartant de la dangereuse montée sur route, donnant accès au Ravel en bas. Dans ce cadre, le début du ch 9 doit rester public jusqu'au bord du nouveau remblais et au sentier 47 puis être connecté à la voie de compensation.

-Le remblais modifie significativement le relief ainsi que le panorama sur la vallée de la Meuse, pourquoi donc ne pas profiter de la butte créée afin de rendre accessible un point de vue depuis le Rocher de la Marquise ?

-La 'compensation' cyclo-pedestre de Carmeuse n'est en fait que 1,7 km en ligne droite le long de la rue Famelette... tout le reste existe et est praticable. (La 'compensation' de Carmeuse passe partiellement sur la commune de Braives puis plonge sur une **voirie existante en béton** (accès carrière vinalmont – 30 km/h) et reprend ensuite le chemin 7 **existant** au tournant du Roua (un large chemin herbeux/arboré) et enfin emprunte des voiries existantes). Cette compensation ne semble pas avoir d'utilité en tant que telle puisque cela débouche quasi sur un cul de sac au-dessus du bois Hama et présente très peu d'intérêt pour les promeneurs (une longue parallèle à la E42/ rue Famelette n'est pas très bucolique, sera poussiéreuse en été et salissante en hiver !); Les sentiers actuels seront remplacés par des voiries en béton; De plus, cette compensation semble risquée, aucun élément ne prouve que la sécurité des usagers faibles sera garantie.

-Le chemin 7 au lieu-dit 'Fond de Roua' qui rejoint la voirie d'accès 'carrière de vinalmont' ne semble pas faire partie de l'enquête publique mais la 'compensation Carmeuse' envisage de bétonner ce chemin en terre sans que cela soit nécessaire. Nous nous opposons au bétonnage sans raison des chemins ruraux.

-Concernant les propos de Mr De Visscher Directeur environnement & Patrimoine de Carmeuse dans la presse concernant la sécurité des usagers qui croisent le charroi de camion dans la carrière (dans ce cas-ci uniquement à la liaison entre le ch 9 et ch 16) nous souhaitons répondre **que les usages de mobilité douce de loisir le sont principalement le week-end ou la semaine en fin de journée**. Lors d'un sondage, nous arrivons [ 58 répondants – 12 Jan 2020] à un taux supérieur à 85 % qui déclare ne pas avoir eu de problème avec les camions dans le passage de la carrière.

-Une augmentation du risque d'accident sera également présente au pied du viaduc d'Huccorgne : la combinaison de la fin subite du site propre et l'augmentation du nombre de personnes engendrée par ce projet va créer un réel danger d'accident. Les usagers faibles seront exposés à :

-La dangereuse descente vers Moha par la route très fréquentée car accès à l'autoroute (et que remonte de nombreux camions) – Une réouverture par le bois Hama semble donc indiquée !

-La dangereuse descente sinueuse vers Huccorgne par le château de Famelette alors que des véhicules à moteur peuvent remonter cette rue à tout moment ! – Une alternative devra donc aussi être proposée.

-Je voudrais aussi faire remarquer que l'extension du Ravel 'La traversine L 127' est aussi bloquée par Carmeuse et affecte aussi la sécurité des usagers devant emprunter des voiries automobiles.--